

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur CARLUCCI Sylvain, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal présents.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Michel CRESPIN est désigné pour assurer ces fonctions.

Après plusieurs réunions avec le Syndicat Intercommunal d'Intérêt scolaire (SIIS) concernant les nouveaux rythmes scolaires, rencontre avec le centre de loisirs de Marines, diverses associations, questionnaire auprès des parents d'élèves, concertation régulière avec la directrice d'école de Santeuil, le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue de ces différentes démarches, aucun devis n'est revenu en mairie et qu'aucune estimation financière n'est possible à ce jour mais que les chiffres avancés oralement sont pharaoniques par rapport au budget de la commune. La Commune conçoit difficilement de ne pouvoir offrir qu'un service de garderie en guise d'activité péri-scolaire. De plus le budget primitif 2014 n'a permis d'intégrer que le surcoût du transport pour le mercredi, partie infime du coût important de la mise en place de la réforme et à ce jour, la rémunération d'éventuels animateurs et les dépenses nécessaires et importantes à la mise en place des activités ne sont pas inscrites dans ce budget.

Compte tenu de toutes ces difficultés qui ne trouveront pas de solution d'ici septembre 2014, Monsieur le Maire propose aux élus de refuser la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en l'état actuel des choses. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité fait part de son incapacité à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014 et refuse la mise en place de cette réforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de Mme SOLLIEZ, propriétaire du terrain « Le Clos St Hubert » de vendre le terrain à la commune. Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition faite et mandate le Maire pour entamer les démarches relatives à cette acquisition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu l'accord de principe de la Caisse d'Epargne pour un prêt par ligne de trésorerie aux taux de 1,90% + l'EONIA de 0,20% soit un total de 2,10% afin de financer cette acquisition foncière et les travaux de réhabilitation.

Monsieur le Maire donne connaissance aux élus de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la Commune du PERCHAY et de l'acceptation par le comité syndical de la dite commune. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter l'adhésion au SIAA de la commune du Perchay.

Monsieur le Maire donne connaissance aux élus de la demande de retrait du SIAA de la Commune de LABBEVILLE et de l'acceptation dudit retrait par le comité syndical. Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter le retrait du SIAA de la Commune de Labeville.

La séance est levée à 23h00.